MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET DE L'ENVIRONNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO Unité * Travail * Progrès -=-=-

==-=-CABINET WHI _=_=_=_ .

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE FORESTIERE K _=_=_=.

Cahier de charges particulier relatif à la convention d'aménagement et de transformation conclue

entre le Gouvernement de la République du Congo et la Société LIKOUALA TIMBER, pour la mise en valeur de l'Unité Forestière d'Aménagement Betou, située dans la zone II (Ibenga-Motaba) du Secteur Forestier Nord.

Article premier : L'organigramme général de la Société, joint en annexe, se présente de la manière suivante :

- Un poste de Président Directeur Général :
- Une Direction Générale :

La Direction Générale comprend :

- une direction d'exploitation
- une direction des industries
- une direction commerciale;
- une direction administrative et financière.

La Direction d'Exploitation comprend

- un service forêt :
- un service entretien mécanique ;
- un Cellule d'aménagement.

La Direction des industries comprend :

- un service de transformation :
- un service électronique ;
- un service de mécanique générale

La Direction administrative et financière comprend

- un service administratif;
- un service du personnel;
- un service comptabilité ;
- un service production :

- un service informatique;
- un service approvisionnement;
- un service transit;
- un service médical

Les Directions et services sont communs aux deux Unités Forestières d'Aménagement attribuées à la Société.

Article 2 : La Société s'engage à recruter des diplômés sans emplois en foresterie.

Article 3 : La Société s'engage, à qualification, compétence et expérience égales, à recruter en priorité les travailleurs et les cadres de nationalité congolaise.

La Société s'engage en outre à financer la formation des travailleurs, à travers l'organisation des stages au niveau local ou à l'étranger.

A cet effet, elle doit faire parvenir, chaque année, à la Direction Générale de l'Economie Forestière le programme de formation.

Article 4: La Société s'engage à poursuivre la construction de la base-vie en matériaux durable selon les normes d'urbanisme, pour son personnel, comprenant :

- une infirmerie;
- un économat ;
- une école

35

un système d'adduction d'eau potable ;

La base-vie devra être électrifiée et dotée d'une antenne parabolique

La Société s'engage également à construire une case de passage équipée et meublée pour les agents des eaux et forêts, selon un plan présenté par la Direction Générale de l'Economie Forestière.

Elle s'engage en outre à appuyer les populations à développer les activités agropastorales autour de la base-vie.

Article 5 Les investissements se chiffrent à FCFA 5.757 000 000 dont 1.164.000.000 F CFA d'investissements prévisionnels, définis en fonction des objectifs à atteindre, aussi bien en matière de production de grumes que de transformation de bois, sur une période de 5 ans, et 4.593.000.000 F CFA d'investissements déjà réalisés.

Le calendrier de réalisation de ces investissements est présenté en annexe.

Article 6 : Le calendrier technique de production et de transformation des grumes se présente comme suit :

		2005	2006	2007
Désigna	Volume-fût	100.000	100.000	100.000
Production grumes	Volume Volume commercialisable	70.000	70.000 6.320	70.000 6.320 63.680
Grumes exports		63.680	63.680 22.288	22.288
Grumes entrées usines Production sciages		22.288 14.859	14.859	14.859
Sciages verts		6.429	6.429 1.000	6.42
Sciages séchés Menuiserie		1.000		sente 70°

S'agissant de la production des grumes, le volume commercialisable représente 70% du volume-fûts.

Après l'adoption du plan d'aménagement durable de l'Unité Forestière d'Aménagement, des nouvelles prévisions de production seront établies, ainsi qu'un nouveau calendrier de production.

Article 7: La coupe annuelle sera de préférence d'un seul tenant. Toutefois, elle pourrait être repartie en un ou plusieurs tenants dans les zones d'exploitation difficile tels que les montagnes ou les marécages.

Article 8: Les essences prises en compte pour le calcul de la taxe forestière sont celles indiquées par les textes réglementaires en matière forestière en vigueur.

Article 9 : Les diamètres minima d'abattage sont ceux fixés dans les textes réglementaires en matière forestière en vigueur.

Article 10 : La création des infrastructures routières dans l'unité forestière d'aménagement ne devra nullement donner lieu à l'installation anarchique des villages et campements, plus ou moins permanents, dont les habitants sont souvent responsables de la dégradation des écosystèmes forestiers tels que les défrichements anarchiques, le braconnage. les feux de brousse.

Toutefois. lorsque la nécessité se fera sentir, l'installation de nouveaux villages et campements le long des routes et pistes forestières ne pourra avoir lieu qu'avec l'autorisation de l'Administration des Eaux et Forêts, après une étude d'impact sur le milieu, conjointement menée avec les autorités locales.

Article 11 : Des activités agropastorales seront entreprises autour des bases-vies des travailleurs afin de contrôler les défrichements et d'assurer l'utilisation rationnelle des terres.

Ces activités seront réalisées suivant un plan approuvé par la Direction Départementale de l'Economie Forestière de la Likouala, qui veillera au suivi et le contrôle de celui-ci.





Article 12: Conformément aux dispositions de l'article 19 de la convention, la Société s'engage à livrer le matériel suivant et à réaliser les travaux ci-après au profit des collectivités et populations locales et de l'Administration Forestière

A.- Contribution au développement socio-économique départemental de la Likouala

En permanence

- livraison chaque année des médicaments à la sous -préfecture de Bétou, à hauteur de FCFA deux millions cinq cent mille (FCFA 2.500.000)

Année 2005

Août - Septembre

- assainissement de Bétou, à hauteur de FCFA quinze millions (FCFA 15.000.000)
- assainissement d'Enyellé, à hauteur de F CFA quinze millions (FCFA15.000.000)

Année 2006

2^e trimestre

- construction du poste de santé de Betikoumba;

4^e trimestre

- construction du poste de santé de Bolomo.

N.B : Les constructions des écoles et des postes de santé seront réalisées sur la base des plans établi par la Préfecture de la Likouala le coût d'une école est estimé à F CFA 20.500. 000 et d'un poste de santé F CFA 18.500.000.

B.- Contribution à l'équipement de l'Administration Forestière

En permanence

- livraison, chaque année, de 2000 litres de carburant aux Directions Départementales de l'Economie Forestières de la Cuvette -Ouest et des Plateaux, soit 1000 litres par Direction;

Année 2006

1 er trimestre

 Construction de la Brigade de l'Economie Forestière d'Epena, sur la base du plan établi par la Direction Générale de l'Economie Forestière.

4e trimestre

 Finition des travaux de construction de la Brigade de l'Economie Forestière de Betou et de trois cases pour le logement des agents des Eaux et Forêts.

Dans le cadre du contrat de transformation industrielle n° 4/MEF/DGEF/DSAF-SLRF du 24 mars 1998, conclu avec le Gouvernement de la République du Congo et la Société Likouala Timber et abrogé par la présente convention, celle-ci a livré le matériel et réalisé des travaux au profit des populations locales et de l'Administration Forestière, dont le détail est présenté en annexe 1.

Article 13: Les dispositions du présent cahier de charges particulier doivent obligatoirement être exécutées par la société, conformément à l'article 72 de la loi n° 16-2000 du 20 novembre 2000, portant code forestier.

Fait à Brazzaville, le 19 Septembre 2005

Pour la Société,

Pour le Gouvernement,

Le Directeur Général,

Le Ministre de l'Economie Forestière et de l'Environnement,

Alessio FUSER

Henri DJOMBO

Annexe I : Matériel et travaux réalisés au profit de l'Administration Forestière et des populations locales dans le cadre du contrat de transformation industrielle des bois n° 4/MEF/DGEF/DSAF-SLRF du 24 mars 1998

A.- Contribution à l'équipement de l'Administration forestière

- Livraison à la Direction Générale de l'Economie Forestière de :
- trois (03) ensembles informatiques (PC) avec système d'exploitation Window
 95 et logiciel Pack office y compris l'onduleur et imprimante;
- une (01) photocopieuse format moyen ;
- trois (03) GPS;
- trois (03) machines à dactylographier (mécanique) ;
- quatre (04) presses à briques
- un (01) véhicule de marque Toyota doubles cabines.
- Construction partielle de la Brigade des Eaux et Forêts de Betou (logements des agents et bureaux administratifs;
- Contribution à hauteur de F CFA cinq millions (F CFA 5.000.000) au financement de la formation des agents de la Direction des Forêts et de la Direction Départementale de l'Economie Forestière de la Likouala en matière d'inventaire forestier, de cartographie et du SIG.

B.- Contribution au développement socio-économique départemental

- Contribution à l'achèvement du collège de Betou à hauteur de F CFA cinq millions (F CFA 5.000.000);
- Réhabilitation du Centre de Santé intégré de Betou à hauteur de FCFA cinq millions (5.000.000);
- Contribution à l'acquisition d'un émetteur de la Préfecture de la Likouala (F CFA 5.000.000);
- Trois cents (300) tables bancs à la Préfecture de la Likouala ;
- Financement des travaux de la boucle de la Likouala à hauteur de F CFA Trente millions (F CFA 30.000.000)

A

 t_{λ}

Annexe 2 : Investissements déjà réalisés

1.- Exploitation forestière

	DESIGNATION	TYPE	VALEUR	DATE D'ACQUISITION
1°		D8K	100 000 000	2002
1	BULL CAT	D7G	60 000 000	2000
2	BULL CATINI	D7G	95 000 000	2001
3	BULL CATIN 2	D7G	90 000 000	2001
4	BULL CAT N°3	D7G	100 000 000	2002
5	BULL CAT N°4	D7G	102 000 000	2002
6	BULL CAT N°5	D7G	120 000 000	2004
7	BULL CAT N°6	D7G	120 000 000	2004
8	BULL CAT N°7	D7H	20 000 000	2000
9	BULL CAT	D6D	50 000 000	2000
10	BULL CAT	528B	75 000 000	2002
11	DEBARDEUR N°1	528	90 000 000	2002
12	DEBARDEUR N°2		80 000 000	2001
13	DEBARDEUR N°3	528	80 000 000	2004
14	DEBARDEUR N°4	528B	120 000 000	2002
15	CHARGEUR CAT	980C	80 000 000	2000
16	CHARGEUR CAT	966C	100 000 000	2002
1	7 CHARGEUR CAT	966E	60 000 000	2000
1	8 CHARGEUR CAT	966D	30 000 000	2000
1	9 CHARGEUR CAT	950	6Q 000 000	
	0 CHARGEUR CAT	950B	60 000 000	
	1 CHARGEUR CAT	950B	40 000 000	
2	2 CHARGEUR CAT	930	50 000 000	
2	3 CHARGEUR CAT	IT 28	70 000 000	2000
2	4 CHARGEUR KOMATSU	W180		
2	5 FLEVATEUR PPM	PPMA 530	80 000 000	0000
	26 ELEVATEUR MANITOU N°1	MB60H	50 000 000	2002
-	27 ELEVATEUR MANITOU N°2	M450CP	30 000 000	0.000
	28 ELEVATEUR LUGLI	405	40 000 000	2000
	29 NIVELEUSE CAT	120 G	40 000 00	2003
	30 NIVELEUSE CAT	12 G	60 000 00	
-	31 NIVELEUSE FIATALIS	FG85	40 000 00	2000
	32 COMPACTEUR	CA25PD	20 000 00	
	33 EXCLAVATOR CAT	215B	30 000 00	
	34 TRACTOPELLE JCB	3CXTB	20 000 00	2000
-	35 IVECO MAGIRUS	2320D19	, 10 000 00	0000
	36 MERCEDES	1928	5 000 00	
	37 MERCEDES	2629	15 000 00	
0	38 IVECO BENNE	PC75	20 000 00	
	39 IVECO EUROTRAKER N°5	260EH37	2 000 00	
	39 IVECO EUROTRAKER Nº1	260EH34	2 000 0	2002
	40 IVECO EUROTRAKER N°1	330.364	20 000 0	
	41 IVECO BENNE N°4	330.364	22 000 0	
	42 IVECO BENNE N°2	330.364	20 000 0	00 \ 2003
	43 IVECO BENNE N°3			

A

	Total	000	
02 11217 (02) 112		2 647 000	
52 RENAULT RERAX N°3	350.34T6X4	60 000 000	2003
51 RENAULT RERAX N°2	350.34T6X5	60 000 000	2003
50 RENAULT RERAX N°1	350.34T6X4	60 000 000	
49 HILUX N°3	LM166		2003
48 HILUX N°2		10 000 000	2003
47 HILUX N°1	LM166	10 000 000	2003
	LM166	10 000 000	2002
46 LAND CRUISER N°3	HZJ79L.TJMRS	29 000 000	2004
45 LAND CRUISER N°2	HZJ79L.TJMRS	15 000 000	2002
4 LAND CRUISER N°1	HZJ79L.TJMRS	15 000 000	2002

2.- Transformation

DESIGNATION	QUANTITE	VALEUR	ANNEE D'ACQUISITION
	2	365 000 000	de 2000 a 2003
Scie de tête	2	112 000 000	de 2001 a 2003
Automation	4	137 000 000	de 2001 a 2002
monolames	2	40 000 000	de 2001 a 2002
ébouteuses	1	50 000 000	2000
scie de reprise	1	100 000 000	2002
scie horizontale	1	112 000 000	2004
Aspiration	1	80.000.000	2004
Chaudière	4	220 000 000	2004
Séchoirs	2	40 000 000	2001
Affûteuse (************************************	5000 m ²	320 000 000	de 2000 a 2002
Hangars (cimente)	1	15 000 000	2002
Palan	4	80 000 000	de 2001 a 2004
groupes		125 000 000	2002
assainissement site	4	120 000 000	de 2001 a 2004
habitations	T T	30 000 000	2004
Menuiserie		22 000 000	The second secon





Annexe 3 : Investissements prévisionnels

				2006		2007		2008
DESIGNATION		2005		VALEUR	QTE	VALEUR	QTE	VALEUR
	QTE	VALEUR	QTE	VALEUR	GIL			
		150000. 000	1	75. 000. 000	0		0	70, 000, 00
aboteuse	2	145 .000.000	2	70, 000, 000	0		2	
Camion	4		1	29. 000. 000	1	29. 000. 000	1	29,000.00
Vėhicule	1	29 .000. 000	1	220. 000. 000	4	220. 000. 000	4	220,000.00
Séchoir	4	220.000.000	4	60 .000 .000	0		1	60,000 00
Groupes	1	60 .000.000	2		1	120.000.000	1	120 000 0
Engins Lourd	0		1	120, 000, 000	0	120.0001011		
Hangar	600m²	30.000.000	3500m²	200.000.000			1	300.000 0
ligne de scie			1	300.000.000	0			
bennes			3	90.000.000				
Route missa	49 KM	700, 000, 000						
Site Missa		150.000.000		1	1			





4

Annexe 4 : Détail des emplois

DESIGNATION	F	EMPLOIS	A CREEK	3	TOTAL
	2005	2006	2007	2008	1
1	DIRECTION	ON GENE	RALE		1
Directeur Général	1				1
Directeur Général Adjoint	1				
Directeur Administratif et Financier	1				1
Administrateur	1				1
Chef du Personnel	1				1
Chef Comptable	1		+	-	1
Comptable	1				1
Caissière	1	-		4	1
Gestionnaire	1			-	1
Secrétaire administratif	1				
Commis bureau solde	1				2
Commis bureau	2				-
Informaticiens	4				
Opáratour radio	1	-		_	
Médecin chef de centre médical	1	1			
Infirmier	1	-			
Sage femme	1				
Chauffeur liaison	1		-		2
Sous-total	22				1

2.- EXPLOITATION 2.1.- PROSPECTION

Responsable Cellule	1		1
l'Aménagement	1		1
Homologue du responsable de la Cellule d'Aménagement	U 17		1
Chef d'Aménagement Adjoint chef	1		1
Prospection	1		1
Chef Prospection	2		2
Pointeur, chef d'équipe	2		1
Boussolier	1:		6
compteurs	б		1
Pointeur	1	_	4
Layonneur	4		 1
Guide	1		1
Chasseur	1		1
Manoeuvre	1		 21
Sous-total	21		

A

1()

2.2.- PRODUCTION FORESTIERE

2.211		 1
Directeur d'Exploitation	1	1
Directeur d'Exploitation Adjoint	. 1	1
Chef de Production	1	10
Conducteurs bull	10	4
Aides Conducteurs bull	4	1
Conducteur Tracteur à pneus	1	2
Aides conducteurs 528	2	5
Abatteurs	5	5
Aide abatteurs	5	3
Commis abattage	3	3
Commis d'étêtage	3	3
Commis débardage	3	5
Tronçonneurs	5	2
Aides tronçonneurs	2	2
Marqueurs	2	
Chef de parc	1	
Chef des équipes	1	2
Layonneurs	2	3
Commis bureau chiffres	3	3
Conducteurs niveleuses	3	
Aides Conducteurs niveleuses	2	
Chauffeurs grumiers	5	
Aides Chauffeurs grumiers	5	
Chef roulage .	1	
Réparateur scie sthil	1	
Chauffeur benne	1	
Aide Chauffeur benne	1	
Chauffeur citerne	1	
A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O	1	
Pompiste Aide mécanicien	1	
	1	
Cryptoligeur	. 1	
chasseur Sous-total	79	7

3.- SCIERIE

Chef de scierie	1	
Cochef de scierie	1	
Chef séchoir	1	
Chef affûteur		
Adjoint chef affûteur	1	
Chef de Production	1	
Chef de Parc Débités	1	
Chef de Parc à grumes	1	
Chef coliseurs	4	
Commis de bureau	1	

X. R.

Commis cubeurs	2			2 3
Commis Parc à grumes	3			3
Commis Parc débutés	3			2
Commis Parc	2			2
Aide commis cubeur	1			1
Marqueur	1			3
Marqueur Parcs	3			6
Scieurs	6			
Scieurs multilames	3			3 3
Scieurs de reprise	3			3
Scieur scie horizontale	1			i constituti
Aides Scieurs	3	5	5	13 5 3 4
Déligneurs	5			3
Ebouteurs	3		1	J
Mécaniciens	4			4
Affûteurs	3			1
Soudeur	1			The second secon
Tôlier	1			1
Electriciens	3			3
Conducteurs	8			8 3 2
Tronçonneurs	3			3
Cercleurs	2			40
Coliseurs	16			16 2
Magasiniers	2			
Trieurs	20			20
Trieur ébouteur	1		•	1
rides mécaniciens	2	2		4
Aides électriciens	2	1		3 8
Aide conducteur	1	3	4	
Manœuvre séchoir	1			1
Manœuvres	7			/
Sous-total	129	11	9	149

4.- ATM (GARAGE)

	1	1
Chef magasin central	1	1
Chef mécano lourd	1	1
Chef mécano engins légers	1	1
Commis de bureau	1	9
Mécaniciens	8	0
Soudeurs	, 2	1
Tourneur	1	1
Electricien auto	1	3
Vulcanisateurs	2 ,	2
Centraliste	2	2
Magasiniers	2	
conducteur	1	1
chauffeur	1	
Pompiste	1	
*		V

IIE
IIE
•
•
•
ΓΙΟ

8.- GARDIENNAGE

Ecogarde	20			20
TOTAL	370	11	9	390



Jardinier
Gardiens
Sous-total

